



## AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Championnat de Ligue Slalom Wingfoil Hydrofoil**

Date complète : **10 Avril 2022**

Lieu : **Les Sables d'Olonne, Base de Mer**

Autorité Organisatrice : **SPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2020/2024 incluant l'annexe B*
- 1.1.2. Les règlements fédéraux .
- 1.1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra
- 1.1.4. Le règlement national du classement national des coureurs planche et le règlement des Championnats régionaux.
- 1.5. L'annexe T (conciliation) s'appliquera

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à toutes les planches des classes
  - Slalom
  - Wingfoil
  - Hydro Foil Windsurf

3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT s'inscrire en ligne : [inscription](#)

3.3

3.3

- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FF Voile valide, mention « compétition » , ou leur licence de ClubFFvoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - l'autorisation de port de publicité 2022

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- 1. un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

2. le certificat de jauge ou de conformité,
3. un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
4. un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

**12 €** par planche à payer .

#### DROITS A PAYER

Le règlement se fera en ligne à l'adresse suivante : [paiement en ligne](#)

.....

Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Le règlement se fait en ligne lors de l'inscription. Pour les inscriptions tardives, le règlement se fera le jour de l'épreuve (CB, Chèque ou Espèces).

### 4. PROGRAMME

#### 4.1 Dimanche 10 Avril :

Confirmation d'inscription : de 9h00 à 10h30

#### 4.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 10 Avril 2022	11h00	Toutes series

Dimanche 10 Avril : Dernier signal d'avertissement : 16H00.

#### 4.3 INSTRUCTIONS DE COURSE

*Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en version électronique sur le site internet des SNS*

### 5 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera indiqué dans les IC .

### 6 SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV B4.44.1. ( pénalité 360 ° )

### 7 CLASSEMENT

a. Le nombre de courses devant être validées valider l'épreuve est de : 1.

b. a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

### 8 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par toutes les planches. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 9 PRIX

Des prix seront distribués.

- 1<sup>er</sup>/ 1<sup>ere</sup> de chaque série
- 1<sup>ere</sup> féminine de chaque série
- 

#### **10 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

#### **11 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée- Ligue planche aux Sables d'Olonne , à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Les Sports Nautiques Sablais**

02 51 21 63 00  
sportsnautiquessablais@orange.fr